

Le huit avril deux mille dix-neuf, les membres du Conseil Municipal de Rouillé ont été individuellement convoqués à l'effet de se réunir en Mairie, le treize avril deux mille dix-neuf à neuf heures.

Le Maire,
Véronique ROCHAIS CHEMINEE

SEANCE DU 13 AVRIL 2019

Le treize avril janvier deux mille dix-neuf à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Rouillé, dûment convoqués, se sont réunis en Mairie, sous la Présidence de Mme Véronique ROCHAIS CHEMINEE, Maire.

Etaient présents : Mme ROCHAIS CHEMINEE, M BAUDIFFIER, Mme NOC, M.QUINTARD, M. SOULARD, Mme MINAULT, M. MAGNAN, M BILLEROT, M. POUZET, Mme MEMETEAU, Mme VUZE HUBERT, Mme MARTINEZ, Mme TANCHE, M. LEVRAULT, Mme POUGNARD, Mme MARTIN, M.PILLET

Etaient absents et excusés :

M.BRACONNIER avait donné pouvoir à Mme MARTIN
M. CLOCHARD avait donné pouvoir à M. SOULARD
Mme RATAJCZAK avait donné pouvoir à M. BILLEROT
M.LETARD avait donné pouvoir à Mme MEMETEAU
Mme VIVIEN et Mme ROCHAS

M. LEVRAULT a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après rappel des délibérations de la séance du vingt-trois mars deux mille dix-neuf le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire propose d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Echange de terrain avec M. NERAULT
- Acquisition de tables
- Tarif des salles pour un vin d'honneur

L'ordre du jour est abordé.

2019-044 Subvention aux associations

Mme le Maire passe la parole à M. SOULARD qui indique qu'une commission s'est réunie afin d'étudier chaque dossier de demande de subventions.

En raison de leur adhésion au sein de ces associations, ne prennent pas part aux votes:

- M. BRACONNIER pour le comité de jumelage
- M. MAGNAN pour le cercle modéliste rullicois ;
- Mme ROCHAIS CHEMINEE, M. BAUDIFFIER, Mme MEMETEAU et Mme MINAULT pour le Mouvement des Aînés Ruraux;
- M. POUZET pour l'AMRID ;
- Mme TANCHE, M. BAUDIFFIER, M. PILLET et M. BRACONNIER pour le Don de sang Bénévole
- M. CLOCHARD et M. MAGNAN pour l'ACCA ;
- M. BRACONNIER pour le Football club de Rouillé ;
- M. BRACONNIER pour le Carnaval Rullicois ;
- Mme ROCHAS et Mme NOC pour le badminton Rullicois ;
- M. MAGNAN, Mme TANCHE pour ARDUTER.
- Mme VIVIEN pour Les Doigts Créatifs
- Mme TANCHE et Mme MARTINEZ pour BABOUCHKA
- Mme ROCHAS et Mme NOC pour le Grenier des Gobelins
- Mme VIVIEN pour la SEP Jeanne d'Arc

| Budget Prévisionnel 2019 = 25000,00 | Fonctionnement | Exceptionnel |
|--|------------------|-----------------|
| Association | 2019 | 2019 |
| Comité de jumelage | 470,00 | 500,00 |
| Amis de l'Orgue | 470,00 | |
| Cercle Modéliste Rullicois | 450,00 | |
| Ainés Ruraux | 470,00 | |
| Ritournelle | 1 410,00 | |
| Randonneurs du Grand Breuil (cyclos) | 300,00 | |
| AMRID | 150,00 | |
| Don du sang | - | 350,00 |
| Moto Club Les Vadrouilleurs | - | |
| UF VG AC AFN | 470,00 | |
| ACCA chasse | 470,00 | |
| U.C.I.A | - | |
| SEP Jeanne d'Arc | 3 500,00 | 500,00 |
| Football Club Rouillé | 3 760,00 | |
| Carnaval Rullicois | 2 000,00 | |
| Badminton Rullicois | 800,00 | |
| Amicale des Employés Communaux | 600,00 | |
| Asso pour un Développement Local | - | |
| Pétanque Club | 300,00 | 300,00 |
| Les Doigts Créatifs | - | |
| Ader | - | |
| J'EM Association | 1 500,00 | 2 000,00 |
| Arduter | - | |
| Babouchka | 450,00 | |
| Le grenier des Gobelins | | |
| Zumba Family Dance | 450,00 | |
| Asso des Marchés non Sédentaires | 300,00 | |
| | | |
| Rurart | 1 000,00 | |
| Maison pour tous | 150,00 | |
| TOTAL | 19 470,00 | 3 650,00 |

Deux nouvelles subventions sont proposées. D'une part, Rurart a fait une demande de subvention suite au désengagement de la Région Nouvelle Aquitaine dans le financement du budget de Rurart. Le Grand Poitiers apporte son soutien financier, la Commune de Rouillé peut également participer pour le maintien de Rurart, présent sur notre commune.

La Maison pour Tous a également fait une demande cette année, ainsi qu'à l'ensemble des communes du canton.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et avec 2 voix contre la subvention exceptionnelle de la SEP Jeanne d'Arc, approuve les propositions de subventions aux associations de la commission comme présentées ci-dessus.

2019-045 – Tarifs Régie des Manifestations communales

Mme le Maire passe la parole à Mme NOC qui explique que la commission Culture a travaillé sur les tarifs de la Buvette à l'occasion des différentes manifestations communales. Des tickets de 1 € et 0.50 € seront édités de deux couleurs différentes.

Tarifs proposés :

| | |
|-----------------------------|--------|
| Eau : | 0.50 € |
| Soda : | 1.50€ |
| Bière : | 2.50 € |
| Sandwich merguez/saucisse : | 2.50 € |
| Sandwich poulet : | 4 € |
| Frites : | 2.50€ |
| Frites saucisse/merguez : | 4 € |
| Thé-café : | 1 € |
| Cannettes | 2.50 € |
| Rosé au verre | 1 € |

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve les tarifs proposés pour les manifestations communales.

2019-046 – Stèle pour le jardin du souvenir au cimetière

Mme le Maire passe la parole à M. BAUDIFFIER qui explique que l'entreprise GAGNAIRE a fourni un devis pour l'acquisition d'une stèle pour le jardin du souvenir. Le devis s'élève à 1 353.33 € HT soit 1 624.00 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à signer le devis des Pompes funèbres Gagnaire pour un montant de 1 353.33 € HT soit 1 624.00 € TTC.

Cette dépense sera imputée à l'opération 103 en section d'investissement du budget communal.

2019-047 – Travaux d'accessibilité aux toilettes du stade

Mme le Maire explique que des travaux doivent être effectués aux toilettes du stade afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

M. QUINTARD explique que l'entreprise SAS MCR Bâtiment propose un devis pour la création de toilettes pour un montant de 4600.15 € HT soit 5520.18 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mme le Maire à signer le devis pour les travaux d'accessibilité des toilettes du stade avec l'entreprise SAS MCR Bâtiment pour un montant de 4 600.15 € HT soit 5 520.18 € TTC.

Cette dépense sera imputée à l'opération 137 en dépense d'investissement du budget communal.

2019-048 – Etude pour l'agrandissement de la Rose d'or : Honoraires du maitre d'œuvre

Mme le Maire explique qu'elle a rencontré M. PAPUCHON du cabinet Corset-Roche & Associés afin de réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un agrandissement de la Rose d'or.

Le projet d'agrandissement de la Rose d'or pourrait être réalisé derrière l'établissement actuel, sur le terrain restant, pour accueillir 6 à 7 résidents.

Le projet a été présenté aux services départementaux qui doivent donner leur accord pour l'ouverture de lits supplémentaires à Rouillé.

La mission proposée au cabinet d'architectes comprend le projet d'extension de l'établissement, l'aménagement de l'entrée de la Rose d'or et une reconfiguration du stationnement à l'arrière du bâtiment.

Le cabinet d'architectes a pour missions la réalisation d'un ou plusieurs scénarii chiffrés, le montage du dossier de présentation pour les demandes de subventions et deux réunions d'échange.

Le cabinet Corset-Roche propose des honoraires de rémunération pour un montant forfaitaire calculé au temps passé pour 7 600.00 € HT soit 9 120.00€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, accepte la proposition d'honoraires du cabinet Corset-Roche & Associés pour 7 600.00 € HT soit 9 120.00€ TTC.

Cette dépense sera imputée à l'opération 139 en section d'investissement du budget communal.

2019-049 – Convention de mise à disposition de l'espace Gilbert Tanneau et du local Jeunes au Grand Poitiers

Mme le Maire passe la parole à M. SOULARD qui explique que dans le cadre des vacances scolaires et des Chantiers Loisirs, des accueils informels sont mis en place à Rouillé et Lusignan. C'est pourquoi, il convient de mettre à disposition du Grand Poitiers le Local Jeunes de Rouillé du 1^{er} juillet au 23 août 2019 afin d'y organiser un accueil informel. Le local reste ouvert pour les jeunes ne souhaitant pas participer aux chantiers loisirs et aux jeunes de Rouillé de manière générale.

Mme le Maire souligne que cette mise à disposition doit être faite pour une durée limitée.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de mettre le local Jeunes à disposition du Grand Poitiers pour l'organisation d'un accueil informel du 1^{er} juillet au 23 août 2019.

2019-050 – Tarifs Salles

Mme le Maire passe la parole à M. SOULARD qui explique que les tarifs en vigueur ne prévoient pas de location de salle pour un vin d'honneur. Seule l'organisation de repas est prévue. M. SOULARD propose le tarif de 50 € pour les vins d'honneur dans les salles René Grison et René BRUNET.

M. LEVRAULT trouve que les personnes qui organisent un mariage utilisent la salle au même titre qu'un repas car la salle est réservée au préalable pour la préparation et utilisent la cuisine, par conséquent le tarif repas peut être conservé et est totalement justifié.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les tarifs de location et propose de maintenir le tarif relatif à l'organisation d'un repas pour l'organisation de vin d'honneur dans les salles René Grison et René BRUNET.

2019-051 – Echange de chemin avec M. NERAULT

Mme le Maire passe la parole à M. BAUDIFFIER qui rappelle que M. NERAULT de l'entreprise LORILOR fait passer des tuyaux d'irrigation sur les chemins ruraux communaux. Il s'agit de chemins situés au Petit Breuil entre les parcelles ZZ8 et ZZ58 et entre les parcelles AP 113, 114, 115 et 116 et les parcelles AP 10, 11, 15, 17 et 18. Ces chemins ont presque disparus à travers les propriétés de M. NERAULT. C'est pourquoi M. BAUDIFFIER lui a proposé d'échanger ses chemins, non utilisés par la Commune, avec une bande de terrain lui appartenant pour planter des haies et créer des espaces enherbés.

Il conviendra de procéder à une enquête publique avant l'échange.

Les frais de géomètre seront à la charge de M. NERAULT,

L'enquête publique et les frais de commissaire enquêteur seront à la charge de la Commune de Rouillé.

Les frais de notaire seront partagés.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- approuve le projet d'échange de terrains avec M. NERAULT,

- autorise Mme le Maire à lancer l'enquête publique relative à l'aliénation des chemins ruraux ;

- autorise Mme le Maire à signer les documents relatifs à cet échange chez Me MONGIS ;

La dépense sera imputée à l'opération 0030 en section d'investissement du budget communal.

2019-052 – Acquisition de tables

Mme le Maire passe la parole à M. BAUDIFFIER qui rappelle que lors de la commission de lundi 8 avril dernier l'acquisition de tables a été proposée. Il s'agit de l'acquisition de 20 tables de type LORRAINE à l'entreprise Discount Collectivités pour un montant de 4 248 € TTC.

Plusieurs conseillers municipaux s'interrogent sur la qualité de ces tables et de leur solidité, ainsi que le poids de celles-ci.

Le conseil municipal, à la majorité avec 5 abstentions et après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à signer le devis de l'entreprise Discount Collectivités pour un montant de 4248.00 € TTC.

Questions diverses

Sécurité aux abords de l'école maternelle

Mme TANCHE indique que lors du conseil d'école la sécurité aux abords de l'école et le stationnement ont été de nouveau abordés. Les parents d'élèves se plaignent de ne pas pouvoir se stationner près de l'école. La vitesse des automobilistes dans la rue du Prè Chapitre est excessive devant l'école.

Les parents d'élèves indiquent que l'école maternelle n'est pas mentionnée dans la rue.

Mme le Maire a rencontré deux représentantes des Parents d'élèves pour échanger sur ce sujet. Aussi, un rendez-vous est pris avec M. AUMONT du Département de la Vienne pour évoquer des solutions pour traiter ces problèmes.

Vitesse route de Venours

Mme POUGNARD demande si lors de ce rendez-vous avec le Département le problème de vitesse sur la RD26 Bis ne peut pas être évoquée.

Il s'agit d'une route départementale, la vitesse est limitée à 80 km/h.

La séance est levée à 11h30.